

Rapport annuel 2024

www.justitia40.ch

PROJET
Justitia^{4.0}

Table des matières

	Avant-propos	3
1	Projet général	4
1.1	Vue d'ensemble du projet général Justitia 4.0	5
1.2	Organisation du projet général	5
1.3	Gestion et contrôle du projet général	7
1.4	État-major	7
1.5	Budget et comptes 2024	8
1.6	Coordination et échanges avec HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale)	8
2	Projets et autres domaines	11
2.1	Plateforme justitia.swiss	12
2.2	Application dossier judiciaire électronique (ADJ)	15
2.3	Transformation	17
2.4	Sécurité	17
2.5	Communication	19
2.6	Législation / groupe d'experts Droit / autres activités d'ordre juridique	21

Chère lectrice, cher lecteur,



L'avancement du projet Justitia 4.0 se poursuit. La réussite de la transition numérique de la justice suisse est notamment garantie par les travaux préparatoires ciblés effectués au sein des autorités judiciaires des cantons et de la Confédération ainsi que dans les cabinets d'avocats. L'année 2024 a été marquée par une multitude d'étapes-clés, de décisions, de progrès et de défis. Les souvenirs les plus marquants pour l'équipe Justitia et pour moi-même furent les rencontres avec vous, avec le personnel des tribunaux et des ministères publics, les avocat-e-s et toutes celles et ceux qui participent à l'élaboration de nos projets, testent des solutions, nous fournissent des retours et nous incitent chaque jour à donner le meilleur de nous-mêmes. Un grand merci pour votre collaboration, votre compétence et votre soutien constructif, tout en espérant pouvoir continuer à compter sur votre précieuse contribution. Je remercie également les organes de direction ainsi que toute l'équipe de projet Justitia 4.0 qui s'investit chaque jour activement en faveur de la digitalisation de la justice suisse.

Une étape importante a été franchie avec l'adoption par le Parlement, en décembre 2024, de la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ). Les bases de la communication électronique et de la consultation électronique des dossiers sont désormais posées. Au plus tard à la fin de la période de transition de cinq ans, l'obligation de communication et de gestion électroniques des dossiers s'appliquera officiellement. La LPCJ va donner un nouvel élan dans les cantons et les cabinets d'avocats pour faire avancer les projets de numérisation.

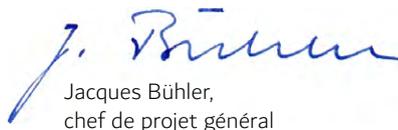
En 2024, les organes directeurs ont donné leur feu vert à l'exploitation de la plateforme justitia.swiss. Depuis le 1er avril 2024, une version de base de la plateforme est disponible pour des projets pilotes. Le ministère public fribourgeois a déjà commencé les premiers essais fin avril. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a autorisé des essais pilotes dans les cantons de Genève et de Bâle-Campagne. Les travaux préparatoires montrent que les besoins à l'encontre de la plateforme sont multiples et qu'il reste encore quelques défis à relever.

Aux fins de traitement et de gestion numériques des dossiers, le projet Justitia 4.0 fournit aux autorités judiciaires une solution qui a déjà fait ses preuves: l'application dossier judiciaire électronique (ADJ). Reprise d'une solution autrichienne, elle a été adaptée aux besoins de la justice suisse au cours de l'année de référence. Les travaux préparatoires pour les phases pilotes, qui débiteront à partir de 2025, vont bon train. De nombreuses autorités judiciaires étant confrontées au défi de lancer un appel d'offres pour leur application métier, il a été décidé de proposer comme solution transitoire, à partir de mi-2025, une version autonome de l'ADJ avec une interface vers la plateforme. Ainsi, la transition numérique de ces autorités pourra s'effectuer sans nécessiter de raccordement de l'ADJ à l'application métier.

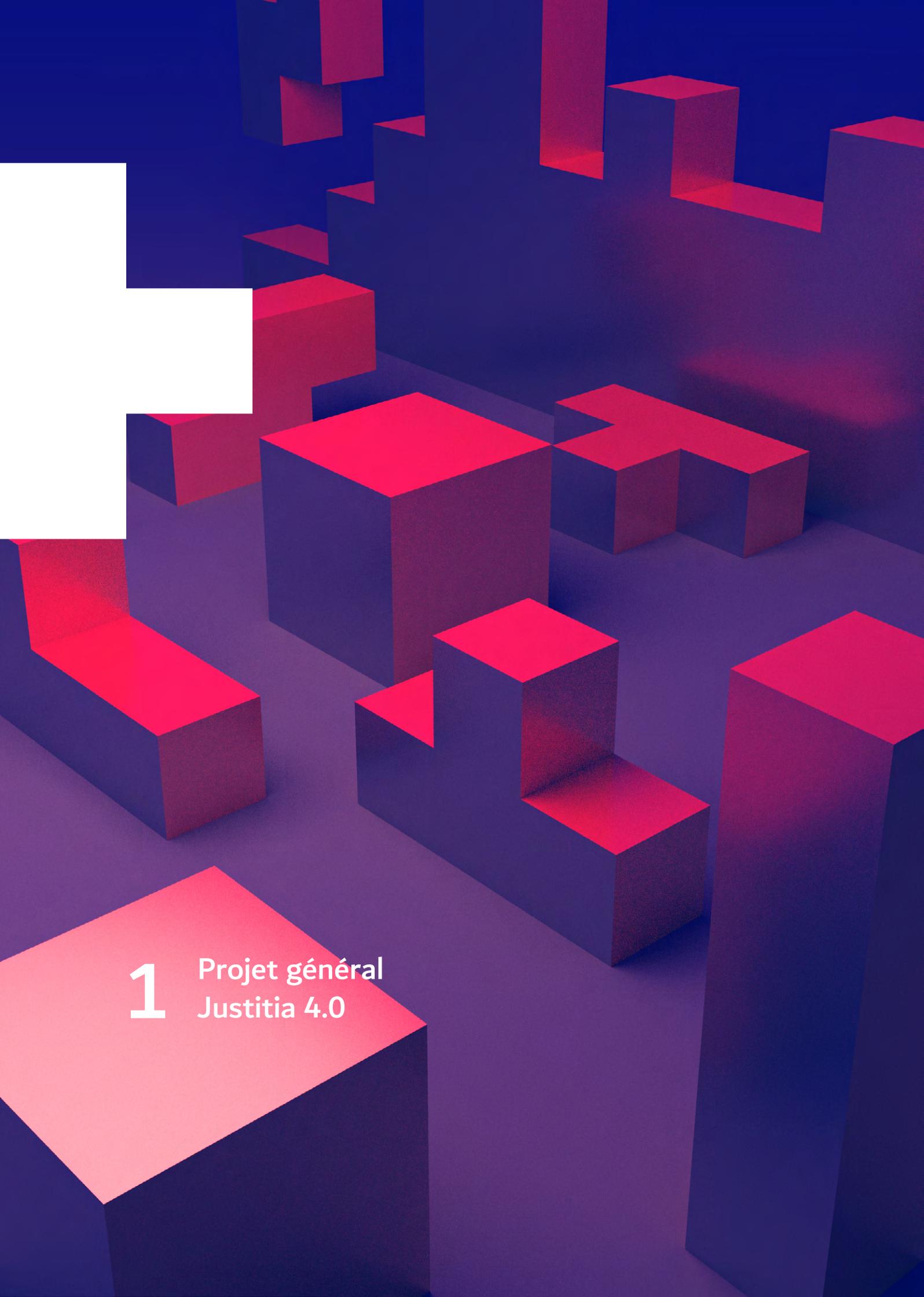
Pour assurer la réussite de la transition numérique, les besoins et les questions des autorités judiciaires doivent être pris en charge et traités par un interlocuteur unique. À cet effet, un-e chargé-e de relations clientèle est désormais à la disposition de chaque canton. Par ailleurs, l'équipe Transformation vous propose de nouveaux modules d'atelier. Nous sommes heureux de constater que nos offres sont de plus en plus utilisées par les autorités judiciaires et qu'elles rencontrent un écho très positif.

Le Contrôle fédéral des finances a examiné en détail le projet Justitia 4.0 et a formulé au printemps 2024 six recommandations relatives à la gestion des parties prenantes et au controlling du projet. Elles seront mises en œuvre par le projet en 2025 grâce à des fonds supplémentaires.

Il reste encore beaucoup à faire et les défis à relever ne manquent pas. Nous sommes en bonne voie avec une équipe de projet extrêmement motivée et nous entendons surmonter à vos côtés les obstacles restants. Je suis convaincu que le lancement réussi de la phase de réalisation pose les bases d'une mise en œuvre en bonne et due forme du projet Justitia 4.0. Je souhaite bon courage à mon successeur Peter Kolbe, en espérant qu'il aura autant de satisfaction que moi à diriger ce projet passionnant et résolument tourné vers l'avenir.



Jacques Bühler,
chef de projet général

An abstract 3D composition of various rectangular blocks in shades of red and blue, set against a dark blue background. The blocks are arranged in a way that creates a sense of depth and perspective. A large white cross-like shape is visible in the upper left corner. The lighting is dramatic, with strong highlights and deep shadows.

1

Projet général
Justitia 4.0

1.1 Vue d'ensemble du projet général Justitia 4.0

Sur mandat des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et de la Conférence de la justice, le projet Justitia 4.0 a pour but la transition numérique du système judiciaire suisse. Les avocats participent également à ce projet. Le projet général a pour objectif de remplacer les dossiers physiques actuels par des dossiers électroniques. Pour ce faire, une application dossier judiciaire électronique (ADJ) est mise à la disposition des autorités judiciaires (tribunaux et ministères publics), leur permettant de gérer, traiter et transmettre un dossier électronique de manière efficace et conviviale ainsi que de gérer les tâches.

À l'avenir, la communication entre les différentes parties à la procédure ainsi que la consultation du dossier seront effectuées, pour l'ensemble des étapes de procédure judiciaire en droit civil, pénal et administratif, sous forme électronique via la plateforme sécurisée justitia.swiss.

Plus de 13'000 collaborateur-trice-s des tribunaux et des ministères publics à tous les niveaux fédéraux sont concernés, ainsi que près de 14'000 avocat-e-s et leur personnel. Les autorités d'exécution des sanctions pénales pourront également communiquer via la plateforme judiciaire justitia.swiss et utiliser l'application dossier judiciaire électronique. Les autorités judiciaires sont soutenues dans leur transition numérique par le biais de différentes offres.

Parallèlement au projet Justitia 4.0, la base légale, à savoir la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ), a été élaborée. Elle a été adoptée par le Parlement lors de la session d'hiver 2024. Ainsi, la communication électronique et la gestion électronique des dossiers seront obligatoires pour les autorités judiciaires et les utilisateur-trice-s professionnel-le-s. La date d'entrée en vigueur sera fixée par le Conseil fédéral.

1.2 Organisation du projet général

Le projet général est subdivisé en plusieurs projets: plateforme justitia.swiss, application dossier judiciaire électronique, transformation, mise en place d'une corporation de droit public ainsi que d'un état-major. Au cours de l'année de référence, l'organisation a été modifiée de manière à pouvoir maîtriser les travaux à venir, notamment l'exploitation de la plateforme, le développement de l'ADJ ainsi que le déploiement de ces deux logiciels informatiques auprès des autorités judiciaires.

- L'équipe du **projet Plateforme** a été réorganisée de manière à pouvoir répondre aux exigences en matière d'exploitation opérationnelle. Outre le nouveau chef de projet Marcel Ging, Martin Harder a également assumé le poste de Service Integration Manager.
- Dans le cadre du **projet d'application dossier judiciaire électronique**, l'équipe a été étoffée par cinq personnes qui, en étroite collaboration avec leurs collègues autrichiennes, adaptent et développent le code aux besoins de la justice suisse: Lucien Madl (Senior Business Analyst), Rémy Reist (développeur Full Stack), ainsi qu'Olivier Mulmann, Steffen Pade et Surendra Kumar Kuppuraj (développeurs de logiciels). L'équipe ADJ est désormais dirigée par Raymond Stebler.
- Le **projet Transformation** a été renforcé par Lucia Eigensatz en qualité de cheffe de projet et de spécialiste en transformation. À cela s'ajoutent d'autres spécialistes externes issus du pool de ressources qui soutiennent l'équipe de projet en fonction des besoins et pour des missions temporaires.
- À partir de 2025, le nouveau **projet de corporation de droit public justitia.swiss** s'occupera de la mise en place de la corporation justitia.swiss qui remplacera l'organisation de projet.
- Les fonctions transversales comme le droit, la communication, l'architecture informatique, les finances, le personnel/les RH, la sécurité de l'information et la protection des données, la gestion des parties prenantes, la gestion des risques et de la qualité ainsi que le soutien aux projets sont désormais regroupées dans **l'état-major**. Dirigé par Rahel Aebischer, ce dernier conseille et soutient les projets au niveau stratégique et opérationnel.

Fin 2024, [l'équipe](#) comptait trente personnes au total:

- Franz Achermann, architecte informatique
- Rahel Aebischer, cheffe de l'état-major
- Jérôme Barraud, gestion des parties prenantes et division juridique
- Silvan Bernet, transformation et déploiement
- Caroline Brunner, chargée des relations clientèle et division juridique
- Nadine Buchs, finances, RH, Project Manager Officer (PMO)
- Jacques Bühler, chef de projet général
- Thomas Dillier, représentant expert ADJ et division juridique
- Lucia Eigensatz, spécialiste Transformation et chargée des relations clientèle
- Marius Erni, chef de produit ADJ
- Jézael Fritsche, spécialiste communication et Transformation, chargée de relations clientèle
- Christel Gigandet, Product Manager plateforme
- Marcel Ging, chef de projet Plateforme
- Monika Gysin, responsable communication et médias
- Martin Harder, Service Integration Manager plateforme
- Marwin Hugger, sécurité de l'information ADJ
- Thomas Kiener, Test Manager plateforme
- Surendra Kumar Kuppuraj, développeur logiciel ADJ
- Lucien Madl, Senior Business Analyst ADJ
- Marija Markovic, collaboratrice de projet Transformation et chargée des relations clientèle
- Olivier Mulmann, développeur logiciel ADJ
- Rajintha Nagaratnam, Test Manager ADJ
- Chantal Neuschwander, division juridique
- Steffen Pade, développeur logiciel ADJ
- Rémy Reist, développeur Full Stack ADJ
- Rico Schmidt, Business Analyst plateforme, soutien Finances
- Raymond Stebler, chef de projet ADJ
- Ursula Thier, protection des données
- Yannick Vesper, Chief Information Security Officer (CISO)
- Balawijitha Waeber, cheffe de projet Transformation

Outre l'équipe de projet, certains des huit groupes d'experts (soit plus de 150 personnes) ont continué à fournir un travail précieux en apportant leur expertise ainsi qu'en élaborant et en examinant des documents. Des réunions de coordination de groupes d'experts d'une demi-journée ont été organisées à trois reprises en 2024. Justitia concrètement (anciennement séance plénière des groupes d'experts et des ambassadrices et ambassadeurs) a eu lieu le 19 septembre 2024 à Berne.

Le comité de pilotage est suivi depuis le début par un gestionnaire externe de la qualité et des risques (GQR) qui l'a évalué de manière critique et a émis des recommandations et des suggestions à l'intention de la direction du projet général et des organes de direction. Le rapport GQR 2024 était axé sur le thème de la sécurité.

1.3 Gestion et contrôle du projet général

Conformément à sa gouvernance, le projet Justitia 4.0 est piloté par le comité de pilotage au niveau stratégique et par le comité de projet au niveau opérationnel supérieur.

Le **comité de pilotage** s'est réuni à trois reprises au cours de l'année de référence et a pris les décisions suivantes: en février, il a approuvé les comptes annuels 2023 et le rapport de révision, le budget 2025 et le plan financier ajusté 2026–2029. Il a approuvé les risques restants en matière de sécurité de l'information et de protection des données. Il a pris connaissance du rapport GQR 1/2024 ainsi que du rapport du Contrôle fédéral des finances et a approuvé les mesures de mise en œuvre des recommandations avec les moyens correspondants. Il a également adopté la convention cantonale justitia.swiss ainsi que le rapport explicatif à l'attention de la CCDJP.

Fin 2024, le juge fédéral Nicolas von Werdt, coprésident du comité de pilotage, s'est retiré pour laisser la place à quelqu'un de plus jeune. Il sera remplacé en 2025 par le juge fédéral Yann-Eric Hofmann.

Le **comité de projet** s'est réuni six fois au cours de l'année de référence. Il a approuvé les comptes annuels 2023 et le rapport de révision en janvier ainsi que le budget 2026 et le plan financier 2027–2030 en décembre. Au cours de l'année de référence, il a approuvé deux rapports GQR à l'attention du comité de pilotage. Il a pris connaissance du rapport du CDF, a approuvé le rapport de synthèse contenant les mesures élaborées par le projet pour la mise en œuvre des recommandations et a alloué les moyens correspondants. Il a abordé la révision de la gouvernance du projet général.

Dans le cadre du projet Plateforme, il a approuvé les risques restants de la plateforme en matière de sécurité de l'information et de protection des données. Il a approuvé la version de base de la plateforme justitia.swiss pour l'exploitation opérationnelle en vue des phases pilotes. Il a approuvé la suite des travaux concernant les formats de fichiers autorisés par la plateforme et le stockage externe des données.

Les changements suivants ont eu lieu au sein du comité de projet au cours de l'année de référence: Frédéric Kohler, chef d'état-major de la Direction administrative de la magistrature du canton de Berne, est devenu le nouveau coprésident aux côtés de Patrick Becker, secrétaire général du Pouvoir judiciaire du canton de Genève. Patrick Häfliger, secrétaire général du tribunal cantonal de Lucerne, a rejoint le comité.

Le comité de projet et le comité de pilotage se sont également réunis lors d'une retraite commune qui a permis de fournir non seulement des informations générales sur l'état d'avancement du projet, mais aussi un aperçu approfondi de la plateforme justitia.swiss ainsi que du développement et de l'exploitation de l'application dossier judiciaire électronique.

L'équipe de projet Justitia 4.0 dispose de différents organes qui se réunissent régulièrement:

- la direction générale du projet composée du chef de projet général, de son adjoint et de la cheffe de l'état-major;
- l'équipe principale composée du chef de projet général, des cheffes de projet, de la cheffe de l'état-major et de la responsable de la communication;
- l'équipe dans son ensemble.

1.4 État-major

Au cours de l'année de référence, l'état-major a été créé pour soutenir la direction générale du projet dans les questions stratégiques et opérationnelles et pour diriger les différents domaines spécialisés jusqu'alors directement subordonnés au chef de projet général.

L'équipe d'état-major, mise en place au cours de l'année de référence, a élaboré une répartition commune des rôles en qualité d'équipe et dans les différents domaines spécialisés et a créé des synergies grâce à une interdisciplinarité accrue. L'état-major se compose ainsi des domaines spécialisés suivants: architecture, communication, ressources humaines (RH), finances, division juridique, sécurité de l'information et protection des données, gestion des parties prenantes et soutien à la gestion de projet (PMO).

Étapes suivantes

En raison de la croissance de l'équipe Justitia 4.0, le domaine des ressources humaines/RH sera renforcé en 2025. De même, les domaines de la gestion des risques et de la qualité, de la gestion des parties prenantes et de l'aide à la conduite verront leurs effectifs accrus (mise en œuvre des recommandations CDF et GQR).

1.5 Budget et comptes 2024

Le projet Justitia 4.0 est financé à parts égales par les organes exécutifs de la CCDJP et les tribunaux, le Tribunal fédéral couvrant 50% de la part des tribunaux.

Justitia 4.0 clôt l'année 2024 avec un budget total de projet de CHF 20 millions (année précédente: CHF 11,76 millions) et avec un montant non utilisé de CHF 6 millions. Les dépenses se sont donc élevées à CHF 14 millions (année précédente: CHF 9,19 millions). Le budget non utilisé est reporté en 2025.

Le budget 2024 n'a pas été épuisé, notamment parce que des paiements prévus ont été reportés à l'année suivante, dont des dépenses de CHF 4 millions env. pour l'ADJ et de CHF 1 million env. pour les domaines de l'état-major.

Le rapport de révision (restreinte) a été rédigé par le Contrôle des finances du Canton de Bâle-Ville. La révision atteste la comptabilité correcte et transparente du projet général qui respecte la gouvernance définie.

La mise en œuvre des recommandations du Contrôle fédéral des finances et du GQR, décidée par les organes de direction en septembre, implique entre autres l'engagement de 4 nouveaux collaborateurs de projet et entraînera au total, à partir de 2025, des coûts annuels supplémentaires de près de CHF 1 million par rapport au plan financier en vigueur jusqu'à présent.

Année	Budget (en CHF millions) Le budget global 2020-2027 du projet s'élève à CHF 89 mio	Dépenses effectives (en CHF millions)
2024	20.0	14.0
2023	11.76	9.19
2022	7.4	4.1
2021	4.9	2.52
Total	44.06	29.81

1.6 Coordination et échanges avec HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale)

Centre de compétences pour la transformation numérique dans la justice pénale, HIJP apporte son soutien à l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale. Au cours de l'année de référence, HIJP n'a cessé de faire avancer ses projets et services. Il a réalisé des progrès significatifs qui aident les cantons à développer et mettre en œuvre leurs propres projets de numérisation.

Les projets et services de HIJP ont pour objectif de développer en permanence les [standards informatiques](#) (Sicap) et d'assurer le flux de données et de documents entre les acteurs de la chaîne pénale. Ils sont complétés par des [prestations de conseil nationales](#) mises à la disposition de l'ensemble des participants ainsi que par des [services d'alliance](#). S'adressant aux autorités cantonales, ces derniers visent à bénéficier d'avantages significatifs dans la mise en œuvre d'intérêts communs au sein de groupes d'intérêts ou de communautés en mutualisant leurs prestations et leurs ressources.

La feuille de route fournit une vue d'ensemble jusqu'en 2030

La [feuille de route](#) fournit une vue d'ensemble des projets et services en cours ainsi que des principaux projets et services de HIJP jusqu'en 2030 ([Sicap](#), [SI-ESP](#), [eDESP](#)) et de Justitia 4.0 (plateforme [justitia.swiss](#) et [ADJ](#)). Elle présente, à l'aide d'une planification semestrielle sommaire, les dépendances temporelles en matière de délais relatifs aux activités législatives au niveau de la Confédération et des cantons ainsi que des indications sur d'autres thèmes liés à la transformation numérique dans les cantons (p. ex. prestations propres à fournir).

Feuille de route – Principaux projets et services

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Bases légales	Niveau fédéral	LPCJ, CPP, PPMIn, CPC, ... : débat parlementaire (CN/CE)	LPCJ : ordonnance	LPCJ : entrée en vigueur et période transitoire						Régime oblig. CEE & eDESP
	Niveau cantonal	Convention échange de données Rech. personnes, CEE/eDESP	Consultation	LPJA	Adhésions	CEE & eDESP	Entrée en vigueur, transition			Régime oblig. CEE & eDESP
	Forme juridique			Constitution HIJP Suisse		Constitution Justitia.Swiss				
Transformation autor. judiciaires	Compétences	Adaptation de l'organisation du travail avec réception, scanning, envoi/impression, archivage								
	Organisation	Mise en place du domaine IT avec CDO, direction de projet IT, Ambassadeurs HIJP								
		Adaptation de la formation initiale/continue								
		Adaptation des exigences RH & du recrutement								
Infrastructure	Adaptation des postes de travail, salles d'audition, salles communes, cellules, salles d'audience, ...									
	Adaptations de l'infrastructure informatique de base avec sécurité IT, réseau, signatures électroniques, ...									
Justitia 4.0	Plateforme : réalisation MVP	justitia.swiss : pilotes (OCEI-PCPP, eSignature qualif.)		justitia.swiss : déploiement et utilisation productive					justitia.swiss : exploit. complète	
	ADJ : évaluation	ADJ : helvétisation	ADJ : pilotes	ADJ : déploiement et utilisation productive					Dév. continu	
Services et projets HIJP	eDESP	Étude, conception générale	Concepts, PoC/Showcase-ADJ, plan dossier	Réalisation	Pilotes et déploiement					Développement continu
		Exploitation : concept, dev.		Réalisation	Déploiement et utilisation productive					
	SI-ESP	Réalisation SI-ESP-Core, recherches, dev. exploitation	Pilotes & déploiement Gina	Pilotes & déploiement Juris		Exploitation complète SI-ESP			Développement continu	
		Pilotes & déploiement Papillon		Connexion POLAP						
		Détachement progressif MPL								
	Sicap	Redesign catalogues de base & métier eCH-0051 v3	Cat. base & métier		TP, trafic routier, POLAP, centrale d'engagement, ESP, amendes, contrôle hôtelier, ...			Cat. Base & métier		
	Soutien eCH-0051 v2									
	NDEFI Conseil DEF internat.		Pilotes		Pilotes, déploiement		Utilisation productive, transmission aux pays tiers			

Feuille de route des principaux projets et services de HIJP, état 02/2025

Interaction entre HIJP/Sicap et la plateforme justitia.swiss

Au cours de l'année de référence, Sicap a continué à travailler avec Justitia 4.0 sur la définition de directives pour la description de structures entières de dossiers et de leur transmission. Ces directives de standardisation sont élémentaires pour des échanges de données et de documents fluides et intersectoriels via la plateforme justitia.swiss. Ces échanges de données via la version pilote de la plateforme justitia.swiss ont été testés avec succès dans la pratique au printemps 2024 à l'aide de la dénonciation pénale électronique pour les transports publics. Les Transports publics fribourgeois TPF ont déposé leurs dénonciations pénales auprès du ministère public fribourgeois par voie entièrement électronique via justitia.swiss. La norme spécialisée eCH-0280 a été développée et utilisée à cet effet par Sicap. D'autres entreprises de transport utiliseront également la norme eCH-0280 à l'avenir et l'implémenteront dans leurs applications métier.

Parallèlement à ces travaux, HIJP et Justitia 4.0 ont commencé en 2024 à évaluer les possibilités d'utilisation d'espaces communs de données entre les différentes autorités. L'objectif doit être, entre autres, de transférer le moins possible des grandes quantités de données (p. ex. dans le cas de preuves) via la plateforme justitia.swiss.

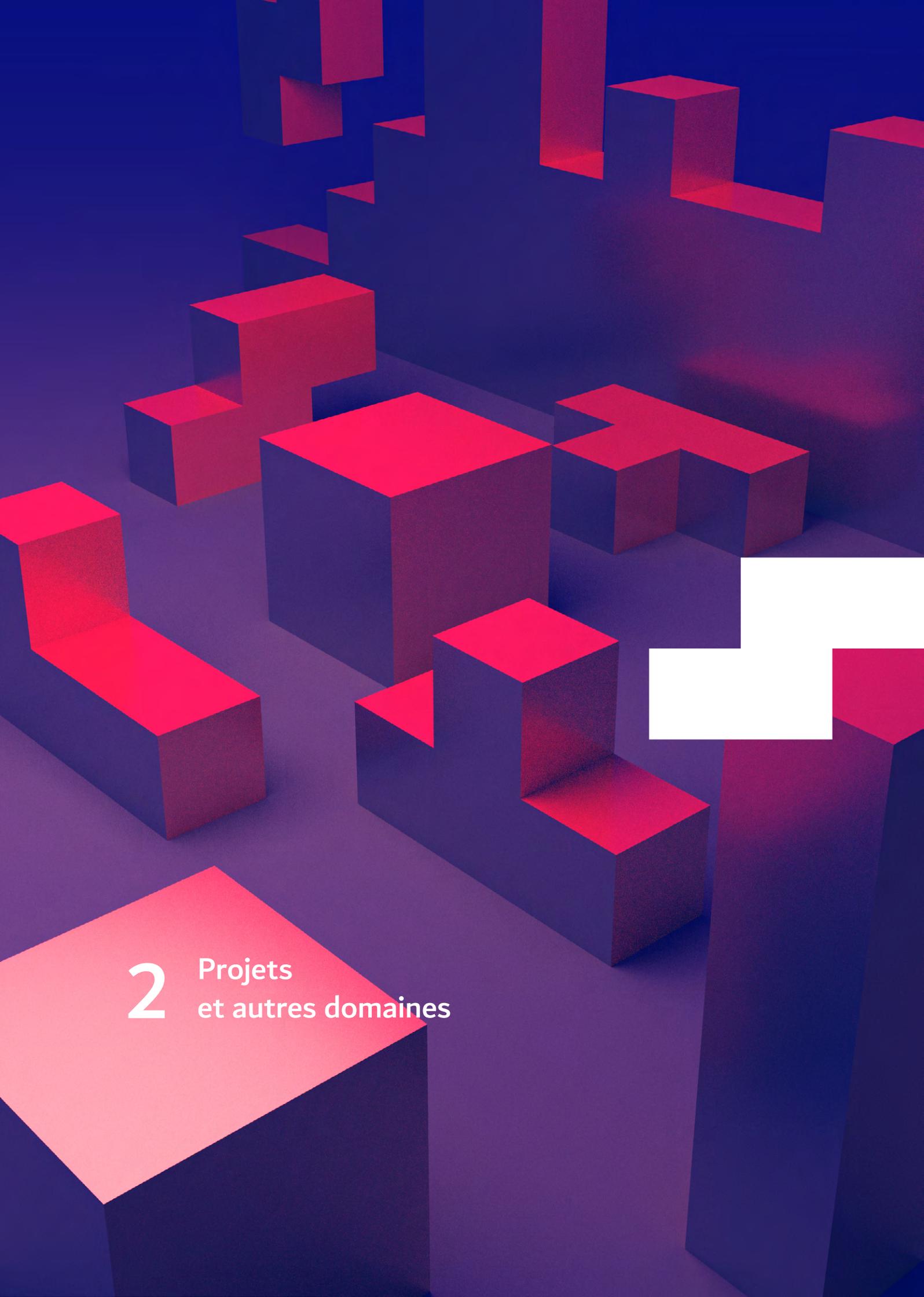
eDESP: utilisation de l'ADJ et raccordement à justitia.swiss

Le [dossier électronique d'exécution des sanctions pénales \(eDESP\)](#) permettra au secteur pénitentiaire, sur la base de l'ADJ, de gérer électroniquement les dossiers et de se connecter à la plateforme justitia.swiss pour le traitement de la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation des dossiers, tant sur le plan technique que juridique. Le projet eDESP est en phase de conception depuis début 2024. Il a réalisé des progrès importants au cours de l'année de référence et a fait l'objet d'un développement constant. Depuis l'automne 2024, une équipe interdisciplinaire œuvre à la vérification de l'interaction technique entre la future ADJ et l'application métier Gina de GLAUX GROUP, largement utilisée dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales.

Parallèlement, la direction de projet eDESP existante a été renforcée par un chef de projet général, garantissant ainsi que le projet pourra poursuivre encore mieux ses objectifs en collaboration avec les organes d'exécution des sanctions pénales des cantons.

Séparation administrative

Dans l'optique des deux futures corporations de droit public HIJP Suisse et justitia.swiss, la séparation décidée par les organes directeurs a été progressivement mise en œuvre au niveau administratif fin 2024. Ainsi, HIJP et Justitia 4.0 disposent depuis 2024 de places de travail informatiques autonomes. Malgré cette séparation, la collaboration demeure étroite au niveau technique et les synergies sont exploitées chaque fois que cela s'avère possible et judicieux..

An abstract 3D composition of various rectangular blocks in shades of red and blue, set against a dark blue background. The blocks are arranged in a way that creates a sense of depth and perspective. Some blocks are tall and thin, while others are shorter and wider. The lighting is dramatic, with strong highlights on the top surfaces and deep shadows on the sides and underneath, giving the blocks a three-dimensional appearance. The overall aesthetic is modern and architectural.

2 Projets et autres domaines



«La digitalisation est un sujet central pour nous. Nous voulons jouer un rôle de pionnier dans ce domaine et avoir suffisamment de temps pour nous familiariser avec les nouvelles solutions et nous préparer. Le projet pilote est donc une étape importante pour nous, car il nous permet de modifier progressivement nos processus de travail et de tester les nouvelles pratiques.»

Jacqueline Bannwarth, Procureure générale canton de Bâle-Campagne

2.1 Plateforme justitia.swiss

En 2024, une étape décisive a été franchie dans le projet de plateforme justitia.swiss. La version de base de la plateforme (Minimal Viable Product, MVP) a été mise en œuvre, testée et mise en exploitation avec succès par le comité de projet et le comité de pilotage en collaboration avec les partenaires Zühlke Engineering SA (développement) et ELCA Informatique SA (exploitation). Ce lancement en avril 2024 a marqué le coup d'envoi officiel de l'exploitation de la plateforme qui est désormais prête pour l'exploitation pilote avec les tribunaux, les ministères publics et les avocats.

La plateforme justitia.swiss met à disposition les principales fonctions pour la communication électronique dans le domaine judiciaire (CEJ). Les utilisateur-trice-s peuvent accéder à la plateforme via l'interface web. Par ailleurs, une interface (API publique) a été élaborée pour l'intégration d'applications métier. Une attention particulière est accordée à l'architecture de sécurité qui a été mise en œuvre par les mesures suivantes :

- Concept de cryptage étendu avec clé propre par dossier
- Transmissions de documents munis d'un cachet
- Analyse antivirus de l'ensemble des documents téléversés

Afin de garantir les normes de sécurité les plus élevées, des audits, tests Red Teaming et tests d'intrusion approfondis ont été réalisés. L'équipe de la plateforme a mis en œuvre les recommandations sur la base des tests, ce qui a permis d'optimiser encore la sécurité.

Lancement et premier pilote

Avec le lancement de l'exploitation, le premier client pilote, le ministère public de Fribourg, a également été raccordé avec succès à la plateforme, ceci après la mise en œuvre en temps utile des processus et des implémentations techniques. Dans le cadre du pilote, les dénonciations pénales sont transmises automatiquement au ministère public par les transports publics de Fribourg au moyen de formats de données structurés. Le succès de l'introduction résulte d'une collaboration intensive entre tous les participants ainsi que du soutien actif de HIJP.

Une attention particulière à
l'architecture de sécurité

Le projet a accompagné et soutenu les cantons et autorités judiciaires suivants dans les préparatifs de leurs phases pilotes:

De nombreux cantons et autorités judiciaires préparent des projets pilotes

- Fribourg: échange de données médico-légales et de preuves entre le ministère public et les tribunaux via l'API et l'interface web.
- Tribunal de première instance de Genève: communication électronique dans le domaine judiciaire entre trois chambres et des avocats via l'interface web et plus tard une API avec sa propre application métier; ce pilote est en cours depuis novembre 2024.
- Bâle-Campagne: communication électronique dans le domaine judiciaire entre le tribunal des mesures de contrainte et le ministère public avec l'interface web et, plus tard, les applications métier.
- Bâle-Ville: ministère public et tribunal pénal, Proof of Concept (PoC) pour la gestion décentralisée des données.
- Lucerne: communication électronique dans le domaine judiciaire entre le ministère public et le tribunal des mesures de contrainte ou les TP de Lucerne avec des données structurées (échanges en masse).
- Vaud: communication électronique dans le domaine judiciaire entre le ministère public d'arrondissement de l'Est vaudois et le tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois avec sa propre application métier via API.
- Tribunal administratif de Zurich: avec les instances inférieures (instances de recours) et les avocats via une interface web (à partir du 1er janvier 2026 Digilex).

Phase hybride: défis et progrès

Avec le lancement, le projet Plateforme est entré dans une phase hybride: d'un côté, l'exploitation pilote est en cours avec des données productives; de l'autre, la plateforme est développée de manière agile avec le soutien indéfectible des partenaires Zühlke et ELCA.

Le deuxième semestre a été marqué par des étapes importantes du projet et des développements qui ont fait avancer aussi bien l'exploitation productive que le développement de la plateforme.

Parmi les progrès importants, on peut citer les points suivants:

- **Prise en charge de différents formats de fichiers ainsi que de fichiers volumineux:** cela permet une utilisation flexible de la plateforme compte tenu de l'hétérogénéité des besoins des autorités judiciaires et des utilisateurs.
- **Concepts innovants pour les preuves:** en collaboration avec des instituts médico-légaux, des solutions décentralisées de fichiers et de conteneurs ont été développées afin de garantir une gestion sûre et efficace des données.
- **Intégration de l'API:** des standards ouverts et une documentation détaillée ont permis de poser les bases d'un échange de données fluide entre la plateforme et les applications métier.
- **Mesures de sécurité:** les processus de la plateforme et les processus opérationnels ont fait l'objet de plusieurs audits et ont été mis à l'épreuve afin d'identifier les points faibles et d'y remédier de manière ciblée.
- **Protection des données et collaboration:** des directives strictes d'utilisation et de protection des données ont été établies en concertation avec les préposées cantonales à la protection des données. Parallèlement, des accords de collaboration ont été conclus avec des partenaires pilotes.
- **Environnement de formation:** depuis septembre, toutes les personnes intéressées ont la possibilité de tester la plateforme justitia.swiss via l'environnement de formation.
- **Publication du code de la plateforme:** cette mesure renforce la transparence et la confiance, et offre une base solide pour des extensions futures.

Cette nouvelle phase a également exigé la mise en place d'une nouvelle équipe de projet, notamment avec des personnes responsables de l'exploitation de la plateforme. Le transfert de connaissances et l'intégration de la nouvelle équipe ont demandé quelques efforts, mais ils ont offert la possibilité d'apporter de nouvelles perspectives et d'insuffler un nouvel élan au projet.

Étapes suivantes

L'année 2025 sera décisive pour continuer à garantir le succès de la plateforme. L'accent sera mis sur l'extension des phases pilotes à d'autres autorités ainsi que sur l'intégration d'échanges en masse. Dans ce contexte, une importance particulière sera accordée à la poursuite de l'optimisation des interfaces API pour une intégration encore plus efficace des solutions des autorités ainsi que des applications métier des avocats. En collaboration avec les chargées de relations clientèle, les phases pilotes sont suivies de près et soutenues activement via la plateforme. Les besoins et exigences supplémentaires seront mis en œuvre de manière agile avec nos partenaires et seront introduits progressivement.

Un aspect essentiel concernera également l'intégration de l'application dossier judiciaire électronique dans la phase pilote de bout en bout afin de réaliser pleinement le flux de travail numérique. Parallèlement, l'équipe de projet se prépare activement à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ). Les autorités judiciaires devraient vraisemblablement être en mesure de recevoir des communications numériques via la plateforme justitia.swiss à la mi-2026. Dès le 1er janvier 2026, DIGILEX entrera en vigueur dans le canton de Zurich. Les procédures administratives devront alors faire l'objet d'un traitement numérique. Cela favorisera la communication électronique via la plateforme.

L'optimisation des processus opérationnels reste un objectif clé en vue de répondre aux exigences accrues et de garantir une utilisation fluide de l'ensemble des environnements de la plateforme.

Enfin, tous les composants et les processus ayant trait à la sécurité feront l'objet de contrôles et d'audits constants, et les éventuelles optimisations seront mises en œuvre immédiatement.

Informations complémentaires

Premières étapes: [Tester la plateforme](#)

Connexion TRAIN: [Connexion à Bienvenue sur justitia.swiss](#)

«La coopération diversifiée et amicale entre la République d’Autriche et la Suisse s’inscrit dans une tradition. Grâce à cette collaboration, nous pouvons apporter une contribution importante, par-delà les frontières, à l’amélioration de l’efficacité et de la qualité de nos systèmes judiciaires respectifs.»

Yves Donzallaz, ancien président du Tribunal fédéral et ancien président de la Conférence de la justice suisse



2.2 Application dossier judiciaire électronique (ADJ)

Les dossiers relatifs aux procédures judiciaires seront à l’avenir gérés sous forme numérique, et le dossier électronique sera le dossier principal au sein des autorités judiciaires. Il faut donc disposer d’un système permettant de travailler de manière efficace et conviviale avec le dossier électronique : l’application dossier judiciaire électronique. En 2023, les organes de direction ont donc décidé d’adopter la solution autrichienne.

Un sondage réalisé fin 2023 auprès des autorités judiciaires cantonales a révélé que 93 % des participants étaient «d’accord» ou «plutôt d’accord» avec la reprise de l’ADJ, soit plus de 10 000 utilisateur-trice-s potentiel-le-s. En outre, la plupart de ces autorités prévoient de confier l’exploitation de l’ADJ à justitia.swiss (exploitation SaaS / Software as a Service).

En février 2024, le Programme HIJP a décidé d’utiliser également l’ADJ dans le domaine de l’exécution des sanctions pénales. Le projet eDESP utilisera l’ADJ pour la gestion et la consultation électroniques des dossiers dans le domaine de l’exécution des sanctions pénales. Cette extension permettra non seulement d’accélérer la numérisation dans le secteur pénitentiaire, mais aussi d’accroître le nombre d’utilisateur-trice-s.

Préparatifs pour les phases pilotes

L’adaptation de l’ADJ autrichienne aux exigences des autorités judiciaires suisses (également appelée «hélvétisation») a enregistré des progrès significatifs. Par ailleurs, l’infrastructure technique de l’ADJ a été créée et rendue compatible SaaS. Ces deux éléments sont des conditions de base pour les essais pilotes à venir qui seront probablement lancés à la fin du deuxième trimestre 2025 avec le canton de Genève (interaction avec une application métier propre) et le Tribunal administratif fédéral (application métier JURIS). Plus tard, un pilote sera lancé avec un tribunal régional du canton de Berne en interaction avec l’application métier Tribuna.

Mise en place de l’organisation des produits et de l’équipe de développement

Parallèlement, l’organisation des produits ADJ a été mise en place et une équipe de développement dédiée a été constituée pour assurer le développement et une exploitation autonome en Suisse, en étroite coopération avec l’équipe autrichienne.

Raccordement à l'application métier ou à la plateforme justitia.swiss

Le projet Justitia 4.0 met à la disposition des autorités judiciaires deux options pour raccorder l'ADJ à leur application métier:

- **Raccordement application métier (AM) – ADJ via une interface (API):** cette interface ADJ a été décrite en détail et publiée durant l'année de référence, et doit s'imposer comme standard de raccordement à l'ADJ. C'est l'option privilégiée par le projet.
- **ADJ avec raccordement uniquement à la plateforme justitia.swiss** comme solution transitoire éventuelle (option autonome): cette variante doit permettre aux autorités judiciaires qui souhaitent effectuer la transformation numérique, y c. en cas de changement d'application métier (p. ex. en cas d'expiration du délai de transition LPCJ), l'introduction du dossier numérique et une communication intégrée avec la plateforme justitia.swiss. Dans cette variante, l'ADJ est mise à disposition comme «solution autonome» avec intégration dans la plateforme justitia.swiss. L'ADJ peut être pilotée ou implantée indépendamment du fait que les autorités judiciaires sollicitent de nouvelles offres pour leur application métier dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, qu'elles continuent à utiliser leur solution existante ou qu'elles attendent une évolution de leur application métier.

Accord sur l'ADJ avec l'Autriche

Lors d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée à Vienne le 16 avril 2024, Yves Donzallaz, président du Tribunal fédéral et président de la Conférence de la justice suisse, ainsi qu'Alma Zadic, ministre fédérale de la justice, ont signé une déclaration commune relative à la «Convention de coopération pour le développement et l'utilisation communs du poste de travail électronique pour la justice». Cette convention définit le cadre pour l'utilisation et le développement commun du poste de travail électronique pour la justice.

Étapes suivantes

L'accent est mis sur l'organisation de plusieurs projets pilotes. Tandis que les phases pilotes dans le canton de Genève et de Berne et au niveau du Tribunal administratif fédéral sont déjà confirmés et en préparation, d'autres cantons ont fait part de leur intérêt à tester l'ADJ dans les tribunaux, les ministères publics et les établissements pénitentiaires.

L'accent est également mis sur le développement continu de l'organisation ADJ pour les produits et l'exploitation. L'objectif est de pouvoir répondre de manière agile aux exigences des clients pilotes ainsi qu'aux besoins futurs des clients.

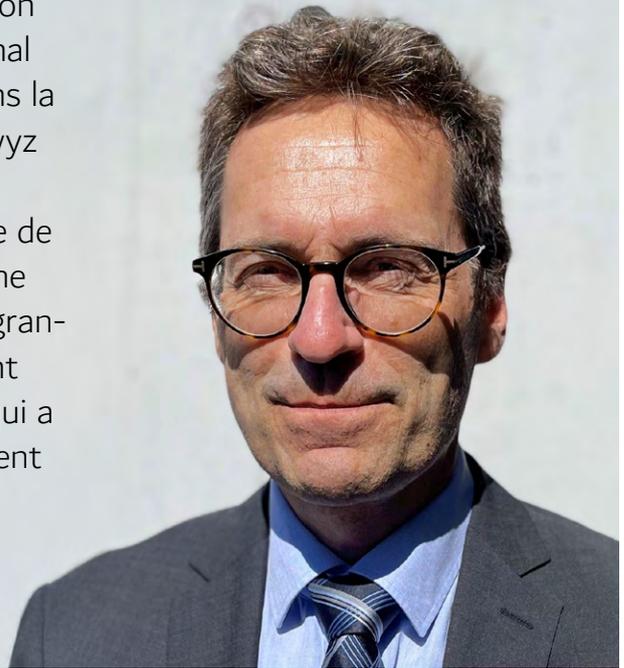
Par ailleurs, la communication sera améliorée afin d'accroître encore la connaissance et l'acceptation de l'ADJ. L'objectif est que les autorités judiciaires connaissent les possibilités et les avantages de l'ADJ et bénéficient de l'expérience des cantons pilotes.

Informations complémentaires

[Exigences générales Application dossier judiciaire électronique](#)

«La boussole du changement est arrivée au bon moment et avec le bon contenu pour le tribunal administratif. Maintenant que la LPCJ est dans la dernière ligne droite et que le canton de Schwyz fait avancer la digitalisation, il était temps de donner à tout le personnel une image tangible de la communication électronique dans le domaine judiciaire. La présentation de Justitia 4.0 y a grandement contribué. Les informations reçues ont constitué une base idéale pour la discussion qui a suivi et nous ont permis d'aborder concrètement les prochaines étapes.»

Vital Zehnder, vice-président du tribunal administratif du canton de Schwyz



2.3 Transformation

En 2024, le projet Transformation a réalisé des progrès significatifs qui ont permis de faire avancer de manière décisive aussi bien l'introduction de nouveaux outils de travail que l'implication active des autorités judiciaires et de leurs collaborateur-trice-s. L'accent a été mis sur des approches innovantes, des offres de services ciblées et des mesures de formation et d'habilitation approfondies qui ont encouragé durablement le changement.

Un réseau solide pour la transformation numérique

Le programme des ambassadeurs est resté un axe central du projet en 2024. Près de 130 ambassadeur-trice-s engagées, issues de ministères publics, de tribunaux de district, cantonaux et fédéraux, ont fait avancer activement la numérisation.

Le développement et la formation des participantes ont été une priorité absolue. Au total, huit cours en ligne ont été organisés, dont quatre réunions d'intégration en allemand et en français. Les thèmes des cours portaient sur les «solutions de numérisation», la «planification de projet» et la «gestion du changement». Grâce à la combinaison réussie de connaissances théoriques et d'applications pratiques, les ambassadeur-trice-s ont reçu une préparation optimale pour leurs tâches.

Cheffes de projet des autorités judiciaires

En mars et juin 2024, deux grandes manifestations d'intégration ont également été organisées pour les cheffes de projet des autorités judiciaires ainsi que des tribunaux des assurances sociales et des tribunaux administratifs. Entretemps, la justice suisse a engagé 65 cheffes de projet pour la mise en œuvre des projets de numérisation internes et les a familiarisés avec Justitia 4.0. Orientés par l'équipe de transformation, ces cheffes de projet ont bénéficié d'un soutien individuel en cas de besoin afin de faciliter la mise en œuvre des projets au sein des différentes autorités judiciaires.

Séances d'information pour les membres du personnel

Au cours de l'année de référence, une attention toute particulière a été accordée à l'information et à l'intégration des collaboratrices et collaborateurs des autorités judiciaires. Des séances d'information ont été organisées dans différents cantons afin de présenter en détail le projet Justitia 4.0. De tels événements représentent un facteur de réussite prépondérant en ce qui concerne la mise en réseau des membres du personnel des autorités judiciaires et l'établissement d'une compréhension commune de la transformation.

Formation des ambassadeurs avec des connaissances théoriques et des applications pratiques

La boussole du changement: un instrument pour mesurer la capacité et la volonté de changement

La boussole du changement: guide pour la transition numérique

Un autre point fort de l'année a été l'utilisation réussie de la boussole du changement. Cet atelier aide les autorités judiciaires à réfléchir à leur disposition quant à la transition numérique et à définir des mesures ciblées pour encourager celle-ci au niveau de leur propre autorité. Suite aux retours positifs, l'offre sera étendue à d'autres cantons en 2025.

Prêt pour le changement: ateliers pour le changement

Avec le concept modulaire Prêt pour le changement, une nouvelle étape a été franchie dans l'accompagnement des autorités judiciaires. Adaptés aux besoins des autorités, les ateliers soutiennent cadres et collaborateur-trice-s dans l'introduction de nouveaux outils de travail comme la plateforme justitia.swiss et l'application dossier judiciaire électronique (ADJ).

Les modules développés en 2024 ont été consacrés à des thèmes clés comme «Guider le personnel à travers le processus de changement», «Faire face aux résistances et les gérer de manière constructive» et «Adapter les processus de travail internes et les rôles». Ces ateliers seront poursuivis dans les mois à venir en collaboration avec les autorités judiciaires afin de garantir une introduction en douceur des nouveaux outils de travail (plateforme et ADJ).

Nouvelles offres de services et guides précieux

Nouveaux guides pratiques et fils rouges

De nombreuses nouvelles offres de services ont été créées en 2024 pour soutenir les autorités judiciaires. Il convient de souligner en particulier les guides pratiques axés sur différents thèmes: «finances», «gestion du changement» ou encore «projet pilote de la plateforme». Avec plus de 2 100 téléchargements, ces documents se sont avérés être de précieux outils.

L'équipe de projet analyse en permanence les besoins des autorités judiciaires afin de développer de nouveaux fils rouges et guides pratiques. À l'issue d'une procédure de révision approfondie avec le groupe d'experts Transformation, ces guides seront publiés sur le site Internet du projet où ils seront accessibles à tout moment.

Chargées des relations clientèle pour les cantons pilotes: soutien sur mesure

Les chargées de relations clientèle sont le point de contact pour les questions des cantons pilotes

En 2024, l'équipe de projet Transformation a été élargie avec des expertes en transformation, mais surtout avec des chargées de relations clientèle qui accompagnent et soutiennent les autorités judiciaires dans les cantons pilotes de la plateforme. Dans une prochaine étape, les cantons pilotes ADJ seront également intégrés dans ce modèle d'encadrement. Afin de garantir un encadrement efficace et cohérent, des guides et des outils sur mesure ont été développés pour standardiser et structurer le travail des chargées de relations clientèle.

Perspectives 2025: poursuite de la transformation

En 2025, la transformation se poursuivra également de manière systématique afin de répondre aux multiples exigences des autorités judiciaires. De nouvelles chargées de relations clientèle seront recrutées et rejoindront le projet afin de garantir un soutien global.

Concepts d'introduction et de formation ainsi que la planification du déploiement

L'accent est mis sur la finalisation des concepts d'introduction ainsi que sur la planification du déploiement pour la phase suivant l'entrée en vigueur de la LPCJ dans les cantons. Trois à quatre cours en ligne sont prévus, de même qu'un à deux événements spécialement destinés aux ambassadeur-trice-s ainsi qu'aux cheffes de projet des autorités judiciaires. Un concept de formation structuré sera mis à la disposition des avocats et des autorités judiciaires afin de garantir une introduction efficace des nouveaux outils.

Grâce à l'engagement et à l'innovation, l'année 2024 a ouvert la voie à une justice moderne et efficiente. L'année prochaine, le projet Transformation restera un élément clé pour emmener les membres et les collaborateur-trice-s des autorités judiciaires sur la voie de l'avenir numérique de la justice.

Informations complémentaires

[Programme des ambassadeurs](#)

[Guides pratiques](#)

[Boussole du changement](#)

[Prêt pour le changement](#)

2.4 Sécurité

En 2024, le degré de maturité du projet Justitia 4.0 en matière de sécurité de l'information a continué à progresser d'une manière globale.

Protection des données et sécurité de l'information de la plateforme justitia.swiss

Dans le contexte de la plateforme justitia.swiss, divers contrôles de sécurité ont été effectués afin de vérifier les mesures de sécurité techniques mises en œuvre ; à cet égard, les lacunes identifiées ont été comblées en temps utile.

La collaboration avec les deux prestataires de services ELCA et Zühlke s'est avérée globalement positive. Ils ont toujours traité les questions urgentes de manière rapide et professionnelle, mettant en œuvre des solutions conformes aux meilleures pratiques.

Protection des données et sécurité de l'information de l'ADJ

Dans le contexte de l'ADJ, des mesures de sécurité techniques ont été mises en œuvre selon des pratiques exemplaires, tout au long du processus de développement.

Augmentation de la résilience de l'organisation du projet

En ce qui concerne l'organisation interne du projet général, des campagnes autour de l'hameçonnage ont continué d'être menées afin de sensibiliser davantage l'ensemble des collaborateur-trice-s du projet à la sécurité de l'information. Par ailleurs, un nouveau programme de formation global standardisé sur la sécurité de l'information a été développé et sera déployé début 2025 pour l'ensemble des collaborateur-trice-s du projet. En outre, l'utilisation généralisée de l'authentification à plusieurs facteurs a été mise en œuvre pour l'infrastructure interne.

Étapes suivantes

En 2025, l'organisation en matière de sécurité de l'information de Justitia 4.0 prévoit de continuer à améliorer le degré de maturité à cet égard pour les projets Plateforme justitia.swiss, ADJ et Corporation de droit public au fur et à mesure de l'avancement du projet ainsi que de vérifier les mesures de sécurité techniques et organisationnelles mises en œuvre via des audits externes.

Informations complémentaires

[Sécurité de l'information et protection des données](#)

2.5 Communication

La communication est un facteur déterminant dans le cadre du projet Justitia 4.0. L'objectif principal est de créer et de maintenir la confiance vis-à-vis du projet général. Pour ce faire, il convient d'informer régulièrement, de manière transparente et claire, les groupes cibles concernés de la démarche et de l'avancement du projet ainsi que d'échanger avec eux. Différents canaux de communication sont utilisés à cet effet. Compte tenu de la croissance de l'équipe de projet, la communication interne a également été renforcée.

Site Internet

Le site Internet trilingue sert de hub central pour l'ensemble des informations relatives au projet général et aux projets Plateforme, Application dossier judiciaire électronique et Transformation. Au cours de l'année de référence, le site Internet a fait peau neuve. L'accent a été mis sur les offres de conseil et de soutien, ainsi que sur les outils pour une transformation numérique réussie. Le nouveau blog avec des rapports d'expérience sur les phases pilotes des cantons a pour but d'aider les autorités judiciaires à en savoir plus sur les expériences des cantons pilotes, et à en tenir compte dans leurs propres projets de numérisation.

Le site web justitia.swiss offre des informations détaillées sur les essais pilotes de la plateforme et les modalités d'accès pour les utilisateurs souhaitant la tester.

Le site Internet justitia.swiss a également été mis en ligne avec le lancement des phases pilotes. Il fournit actuellement surtout des informations relatives aux phases pilotes, aux tests de la plateforme et à la première utilisation pour les participants aux pilotes. Ce site Internet remplacera celui du projet dès que la corporation de droit public sera créée et lui servira de hub d'information. À cet effet, un nouveau logo a également été créé pour la corporation de droit public justitia.swiss.

Newsletter

La newsletter du projet a été envoyée quatre fois. Les sujets abordés étaient :

- les tests approfondis avant le lancement opérationnel de la version de base de la plateforme justitia.swiss;
- le pilote des autorités judiciaires du canton de Genève;
- le pilote des autorités judiciaires du canton de Bâle-Campagne;
- les différents services du projet Transformation.

Réseaux sociaux – LinkedIn

En ce qui concerne les réseaux sociaux, le projet Justitia 4.0 se limite à LinkedIn. L'équipe de communication a posté et partagé régulièrement des messages. Le nombre croissant de followers a également souligné l'intérêt croissant pour le projet Justitia 4.0, passant de 2 200 à près de 4 000 au cours de l'année de référence.

Manifestations

Plusieurs événements, plus ou moins importants, ont été organisés au cours de l'année de référence. Il convient de souligner la manifestation du 29 avril 2024, consacrée à l'application dossier judiciaire électronique. Outre des informations sur l'état d'avancement du projet et la feuille de route pour la reprise et l'hélicérisation de l'ADJ, quatre ateliers ont informé les participants sur les thèmes de l'intégration des exigences métier et techniques ainsi que sur l'exploitation et les appels d'offres. Par ailleurs, le système de tribunal informatisé eCourt a été présenté afin que les personnes puissent se faire une idée de l'équipement technique nécessaire dans une salle d'audience pour pouvoir y permettre aussi un travail numérique.

Manifestation consacrée à l'application dossier judiciaire en avril 2024

L'événement Justitia concrètement avec les membres des groupes d'experts et les ambassadeurs Justitia 4.0

L'événement Justitia concrètement, l'ancienne séance plénière des groupes d'experts, a eu lieu à Berne le 19 septembre 2024, attirant une nouvelle fois de nombreux participantes de toute la Suisse. Les objectifs de la séance étaient de permettre aux participantes d'acquérir une meilleure compréhension de nos produits, à savoir la plateforme justitia.swiss et l'application dossier judiciaire électronique, ainsi que de leur fonctionnement et de leur interaction, de les sensibiliser aux tâches juridiques et techniques qui les attendent en amont d'une phase pilote ou, plus tard, d'un déploiement ainsi qu'à la manière dont le projet Transformation les soutient dans le cadre de leur transformation numérique. Les ateliers ont notamment permis de présenter la plateforme à l'aide d'une démonstration en direct, de faire un état des lieux de la salle d'audience numérique et de transmettre des informations concernant la protection des données et la sécurité de l'information autour de la plateforme et de l'ADJ.

Des membres du projet ont également participé à six ateliers sur le thème «Vers la numérisation» organisés par la Fédération suisse des avocats (FSA) dans toutes les régions linguistiques. L'équipe de projet a participé au Congrès des avocats suisses à Lucerne et aux conférences des présidents de la FSA. Ils ont informé sur le projet, son effet sur le travail quotidien des avocats et la manière dont ces derniers peuvent se préparer au mieux à la transition numérique.

D'autres interventions ont eu lieu auprès des mandants, de la Conférence de la justice et de la CCDJP, de l'Alliance Tribuna, de la Conférence des secrétaires généraux des tribunaux, des cantons Juris et bien d'autres encore.

Communication avec les autorités judiciaires

Les responsables des autorités judiciaires (tribunaux et ministères publics), les membres des groupes d'experts, les cheffes de projet et les ambassadeur-riche-s ont été informées à quatre reprises par email des principales avancées du projet et d'autres actualités relatives au projet grâce au Justitia Update.

Étapes suivantes

En 2025, les différents canaux de communication continueront à fournir des informations sur l'état d'avancement du projet, les décisions importantes et les étapes clés. L'accent sera mis sur les informations relatives à l'application dossier judiciaire électronique et à la phase pilote correspondante.

Excellente journée, répondant aux attentes : du concret! Le fait de voir comment fonctionnera la plateforme, de pouvoir échanger sur l'installation des salles d'audience avec des interlocutrices et interlocuteurs de tout bord a été enrichissant et constructif. Bon équilibre sur le timing, la partie «plus théorique» le matin, et plus pratique l'après-midi. Accueil toujours excellent. Repas excellent. Merci et bravo à tout l'équipe

Retour d'un participant de l'événement Justitia concrètement.

Informations complémentaires

[Site Internet](#)

[Vidéos](#)

[Newsletter](#)

[LinkedIn](#)

2.6 Législation / groupe d'experts Droit / autres activités d'ordre juridique

Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ)

La LPCJ adoptée par les chambres

Le 20 décembre 2024, le Parlement a adopté la LPCJ, créant ainsi la base légale pour la communication électronique dans le domaine judiciaire et la consultation des dossiers ainsi que la corporation de droit public qui remplacera le projet Justitia 4.0 et sera responsable du développement de la plateforme justitia.swiss ainsi que de son exploitation. Les organes de direction sont intervenus activement en automne auprès de l'Office fédéral de la justice et de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États. La plupart de leurs demandes, en particulier concernant la marge de manœuvre des cantons lors de l'entrée en vigueur de la loi, ont été prises en compte. L'Office fédéral de la justice prévoit une introduction progressive de la LPCJ : dans un premier temps, les dispositions relatives à la corporation de droit public (CDP) entreront en vigueur. Les autres dispositions, notamment celles relatives à la plateforme justitia.swiss, suivront un an plus tard. La date exacte d'entrée en vigueur de la loi sera fixée par le Conseil fédéral.

Phase transitoire de cinq ans

Les cantons disposent d'une certaine marge de manœuvre pour la mise en œuvre: ils décident eux-mêmes de la date à laquelle la communication électronique dans le domaine judiciaire via la plateforme sera obligatoire dans leur canton et à laquelle toutes les dispositions de la LPCJ seront applicables. Cette date doit se situer au plus tôt un an et au plus tard cinq ans après l'entrée en vigueur de la loi fédérale (article sur la plateforme). Les cantons doivent annoncer la date retenue au moins trois mois à l'avance au Département fédéral de justice et police.

Groupe d'experts Droit

Le groupe d'experts Droit s'est réuni en automne 2024 pour un échange d'informations et d'expériences. Les sujets abordés ont porté, entre autres, sur la LPCJ, la convention justitia.swiss et la planification de la création de la corporation de droit public.

Accord sur la création de la corporation de droit public justitia.swiss

Une fois le projet terminé, la corporation de droit public justitia.swiss sera responsable de l'exploitation et du développement de la plateforme justitia.swiss. Elle sera en mesure de fournir des services et des outils techniques supplémentaires pour la communication électronique dans les procédures judiciaires. La corporation de droit public repose sur la LPCJ et la convention justitia.swiss (acte de constitution). La convention et son rapport explicatif ont été approuvés par les organes directeurs du projet Justitia 4.0 en été et en automne 2024, et ont été mis en consultation par l'organisme responsable de Justitia 4.0 auprès des cantons. Le délai de consultation expire le 15 mars 2025.

Consultation des cantons sur la convention justitia.swiss

Étapes suivantes

La convention relative à la corporation de droit public justitia.swiss ainsi que le rapport explicatif seront peaufinés après l'expiration du délai de consultation et vraisemblablement soumis à ratification par les cantons lors de l'assemblée de printemps de la CCDJP début mai 2025. Les travaux de mise en place de l'organisation opérationnelle et commerciale de la corporation de droit public justitia.swiss seront intensifiés en vue de la création de celle-ci immédiatement après ratification de la convention par au moins 18 cantons ainsi que par la Confédération. Conformément à la recommandation du GQR, les travaux préparatoires en vue de la création de la corporation de droit public seront poursuivis dans le cadre d'un projet à partir de 2025.

Informations complémentaires

[Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire](#)

Abréviations

ADJ	Application dossier judiciaire électronique
API	Application Programming Interface (interface)
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CEJ	Communication électronique dans le domaine judiciaire
CISO	Chief Information Security Officer
DFJP	Département fédéral de justice et police
eDESP	eDossier d'exécution des sanctions pénales
ESP	Exécution des sanctions pénales
GQR	Gestion de la qualité et des risques
HIJP	Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale
LPCJ	Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire
LPJA	Loi sur la procédure et la juridiction administratives
MVP	Minimal Viable Product
PA	Loi fédérale sur la procédure administrative
PMO	Project Manager Officer
SaaS	Software as a Service
Sicap	Standards informatiques pour la chaîne pénale
SIPD	Sécurité de l'information et protection des données

Mentions légales

Mentions légales
Nordring 8, 3013 Berne

www.justitia40.ch
info@justitia.swiss

Textes/rédaction: Justitia 4.0
Design: DACHCOM.CH SA, Rheineck

PROJET

Justitia^{4.0} 